

LA LOI NAVALE

L'assemblée de Saint-Eustache

Dès l'arrivée de lord Grey, j'avais été prévenu, par quelqu'un de fort bien renseigné en Angleterre, du travail actif de propagande que se proposait d'entreprendre au Canada cet homme remarquable, disciple et héritier de Cecil Rhodes. J'assistai à ses débuts à Ottawa. Lavergne et moi eûmes l'honneur de subir quelques-unes de ses premières tentatives de séduction.

La défaite du parti unioniste en Angleterre vint un moment interrompre son travail. J'étais précisément à Rideau Hall le jour où la nouvelle de la déroute de Chamberlain arriva. La consternation était profonde.

La trêve dura peu. Diverses causes particulières, qu'il serait trop long d'énumérer maintenant, firent que bientôt le ministère libéral de Londres permit et très probablement suggéra à lord Grey de reprendre sa campagne. On sait s'il en profita: discours, conférences, démarches personnelles, il mit tout en oeuvre. Convaincu que la province de Québec était le point principal de la résistance à l'impérialisme, c'est là qu'il dirigea ses efforts les plus intenses. Dans tous les milieux, jusque dans les séminaires et les évêchés, il exerça tous les moyens imaginables de persuasion.

Dans son ardeur, il outrepassait souvent les bornes de la prudence et de la discrétion. Il consultait tout le monde sur la valeur relative des personnages qu'il voulait enrôler dans ses phalanges. C'est ainsi qu'il supputait ouvertement la force et les chances respectives de Lemieux et de Turgeon. Lemieux fut longtemps son préféré. Mais il lui revint que Rodolphe, trahi par sa faconde méridionale, laissait trop percer que c'était lui qui "emplissait" Son Excellence.

Il daigna se réjouir bruyamment de ma défaite à Bellechasse. Il croyait, comme beaucoup d'autres, que j'étais "mort" et le mouvement nationaliste écrasé. Il redevint charmant pour moi... après Saint-Jacques. Force lui fut bien d'abandonner ce pauvre Turgeon, enlisé dans les marécages de la Canadière.

* * *

Comme bien l'on pense, ce missionnaire de l'Empire ne négligea pas le plus important de tous les Canadiens-français. On peut dire que sir Wilfrid Laurier fut son point de mire constant.

Quand le premier ministre partit pour Londres, en 1907, il avait déjà du plomb impérialiste dans l'aile. Néanmoins, soutenu par les états qu'il s'était posés, en 1902, et par l'influence du groupe anti-impérialiste du ministère anglais — dont Campbell Bannerman était encore le chef, — M. Laurier maintint à peu près ses positions.

Vint la session de 1909, et la motion Foster. C'est là que lord Grey joua son atout suprême. La folle panique déchaînée par les déclarations erronées de M. McKenna sur la flotte allemande, lui mit la carte dans les mains. Il réussit à la faire prendre à la fois par le premier ministre et par le leader de l'opposition. Il induisit les deux chefs à s'emparer de la proposition toute nationaliste de M. Foster, à la métamorphoser en profession de foi impérialiste et à la faire voter à l'aveugle par toute la Chambre. C'était la répétition des procédés de 1899, alors que le nommé Allen, agent interlope de la *South African Chartered Company*, accrédité par Chamberlain auprès de lord Minto, avait fait accepter par MM. Laurier et Tupper, le 31 juillet 1899, un voeu favorable aux prétentions des propriétaires des mines d'or du Transvaal. Cette résolution servit de prétexte à l'envoi des troupes canadiennes en Afrique; comme la déclaration du 29 mars 1909 a engendré la Loi navale de 1910 et la contribution de \$35,000,000.

M. Monk était absent de la Chambre le jour où le voeu du 29 mars fut voté. Il ne cacha pas à M. Borden le mécontentement que cette démarche hâtive et imprudente lui inspirait.

A quelque temps de là, Asselin publia une brochure pour signaler la portée considérable et dangereuse de la résolution que MM. Laurier et Borden, inspirés par lord Grey, avaient substituée à la proposition de M. Foster.

Vers le même temps, l'un des conservateurs les plus importants de la province vint à Québec et me pressa vivement d'entamer avec M. Monk une campagne en règle contre toute contribution du Canada à la défense de l'Empire.

Pris par les travaux de la session provinciale, déjà engagé fort avant dans les préparatifs de l'organisation du *Devoir*, je n'y pouvais songer pour l'instant. Du reste, je voulais m'assurer de la sincérité des organisateurs de cette campagne et du but ultime qu'ils poursuivaient.

* * *

Après la session fédérale, M. Borden partit pour l'Angleterre. Il avait été convenu entre lui et ses principaux lieutenants que ni lui ni aucun d'eux n'exprimeraient d'opinion sur la question navale avant la réunion du parlement à l'automne.

En débarquant à Halifax, à son retour, M. Borden communiqua aux journaux le texte soigneusement préparé d'un discours dans lequel il allait, véritablement, à la rencontre du ministère et offrait son appui pour faire passer une loi navale.

Délié de l'engagement mutuel, M. Monk répondit, à quelque temps de là, par son retentissant manifeste de Lachine.

La session s'ouvrit et le projet de loi fut déposé. Contrairement à un autre engagement mutuel, M. Borden prit position dès la première lecture. M. Monk attendit à la deuxième lecture pour manifester son dissentiment.

La situation fut alors nettement tranchée.

M. Borden blâmait le ministère parce qu'il réservait au gouvernement du Canada le pouvoir, illusoire du reste, de refuser l'aide de la marine canadienne aux autorités impériales. De plus il suggérait, comme mesure d'urgence, le vote immédiat d'une contribution suffisante pour assurer la construction de deux dreadnoughts.

Sa proposition ajoutait que toute politique permanente devrait être soumise au peuple, sans spécifier le mode de consultation.

On n'a pas assez remarqué que la motion de M. Borden ne condamnait pas la loi elle-même, mais seulement le dispositif qui affectait de réserver l'autorité du gouvernement canadien sur la flotte.

Ce qui est encore moins connu, peut-être, c'est que le texte préparé par M. Borden ne suggérait nullement que le peuple dût être consulté. Mais le leader de l'opposition constata qu'un nombre considérable de ses partisans des provinces anglaises le lâcheraient et suivraient M. Monk sur ce point. C'est alors seulement qu'il introduisit dans son projet de motion un paragraphe favorable à la consultation populaire sur toute "politique permanente".

Le député de Jacques-Cartier, dans sa contre-proposition, se borna à déclarer que le projet de loi modifiait la base des relations du Canada avec l'Empire et qu'il devrait être soumis au peuple "au moyen d'un plébiscite." C'était suffisant. Le terrain de l'opposition était bien défini, le principe constitutionnel posé et la solution offerte.

MM. Monk, Nantel, Blondin, Sévigny, Paquet et Forget votèrent contre la loi, contre la contribution d'urgence, et pour le plébiscite. MM. Doherty, Ames, Perley et quelques autres votèrent pour le plébiscite d'abord et pour la proposition de M. Borden ensuite.

* * *

Le *Devoir* avait commencé de paraître en janvier 1910. Sans aucune entente préalable avec M. Monk, que je n'avais pas rencontré depuis mon départ d'Ottawa, c'est-à-dire depuis plus de deux ans, nous lui donnâmes notre appui sans hésiter. Quoi de plus naturel? Le député de Jacques-Cartier reprenait la lutte que j'avais faite lors de l'expédition au sud-africain, il invoquait les principes que nous avions inscrits en tête du programme nationaliste, il attaquait les idées, les influences, les arguments, que nous combattons depuis dix ans. C'était une adhésion notable à notre cause. Nous lui fîmes l'accueil que nous avons toujours réservé à tout homme honorable, qui accepte et professe nos idées, en tout ou en partie.

Après la session et à son retour d'un voyage de repos, M. Monk vint nous remercier de l'aide que nous lui avions donnée. Il voulut bien nous assurer que cet appui avait été précieux et reconfortant. Puis, reprenant la proposition qui m'avait été faite l'année précédente, il me demanda d'entamer avec lui une campagne de tribune contre la loi navale. Je réitérai mes motifs d'abstention. En dehors des objections l'ordre privé, ou de celles qui tenaient aux exigences du journal, j'en précisai une d'intérêt général: la nécessité pour M. Monk de dégager entièrement sa cause et sa personne de l'état-major tory-jingo-impérialiste, avec lequel le nationalisme ne pouvait avoir rien de commun.

La démission de Jacques-Cartier eue comme moi que cette con-

dition était essentielle. Du reste, j' connaissais de vieille date ses sentiments à l'endroit des torys.

Cédant enfin à ses instances, je rédigeai, à sa demande, le texte des résolutions qui devaient être présentées à la première assemblée, convoquée à Saint-Eustache. C'est le manifeste, bien connu, qui servit d'évangile à toute la campagne de 1910 et de 1911, et qui condamnait également la loi navale "et la politique non moins néfaste" de M. Borden.

Après mûre délibération, le député de Jacques-Cartier approuva ces résolutions en entier. Deux conservateurs importants assistaient à l'entrevue. L'un, qui est resté fidèle de coeur, d'esprit et d'action au nationalisme, et l'autre, qui tient aujourd'hui au ministère par certaines associations, approuvèrent sans réserve le fond et la forme des résolutions.

Afin qu'il n'y eût aucun malentendu, je déclarai à ces messieurs : "Ceci n'est pas pour la frime. Nous devons être prêts à soutenir la lutte jusqu'au bout contre tout parti, tout gouvernement, tout candidat qui n'acceptera pas nos principes et nos idées." Ils en convinrent loyalement.

* * *

Cette entrevue avait lieu au *Devoir*, le vendredi. Le lendemain, le *Devoir* et le *Nationaliste* publiaient le texte des résolutions. Le dimanche, tous les manifestants qui se rendaient à Saint-Eustache en avaient une copie dans leur poche.

Quelques bons bleus, dévoués à M. Monk mais peu empressés de couper les ponts qui les reliaient au "grand parti conservateur", n'étaient pas trop contents. Ils voulaient bien dénoncer la loi navale et le ministère libéral; mais ils auraient désiré qu'on jetât le manche sur les orgies impérialistes des chefs conservateurs. M. Monk coupa court à leurs récriminations. Il déclara péremptoirement qu'il avait approuvé les résolutions en entier, y compris le paragraphe qui visait M. Borden; et il ajouta ces paroles: "Messieurs, si nous voulons mériter la confiance publique, il importe que nous fassions cette lutte avec la plus parfaite franchise."

L'assemblée s'ouvrit. M. Nantel, député de Terrebonne, dénonça M. Borden autant que M. Laurier. Nous demandâmes la levée des mains. Mettant en pratique ce que nous avons toujours réclamé du ministère libéral, et ce que nous continuons, nous, à réclamer du cabinet conservateur, nous sollicitâmes les expressions d'opinion favorables à la politique de M. Borden et à celle du gouvernement, autant que les acclamations nationalistes. Sur les milliers de mains levées, une dizaine témoignèrent en faveur de la Loi Laurier, pas une à l'appui de la proposition de M. Borden — pas même celle de M. Bruno Nantel. Au contraire, la dextre robuste du député de Terrebonne s'éleva hardiment vers le ciel, en face du clocher historique de Saint-Eustache, pour conspuer la contribution d'urgence aux flottes de l'Empire autant que la construction d'une marine canadienne.

Au nombre de ceux qui protestèrent par la parole et par le geste, qui condamnèrent également les deux politiques, étaient M. Blondin, député de Champlain au parlement fédéral, et MM. Cousineau et Sauvé, députés à la Législature provinciale.

Henri BOURASSA.